

*M. Coldwell:*

D. Vous avez remplacé M. C. J. Mackenzie?—R. En effet.

*Le président:*

D. A moins qu'on n'ait quelque question d'ordre personnel à soulever, je vais maintenant inviter M. Steacie à nous exposer les cadres du Conseil national de recherches. Nous pourrions peut-être, en guise de préambule, faire distribuer à tous les membres qui le désirent un exemplaire du rapport annuel du Conseil national de recherches pour 1954-1955 et en indiquer du même coup le dépôt au procès-verbal.—R. J'ai l'intention, monsieur le président, si le comité y consent, de me borner à un exposé général des cadres et objets du Conseil, étant donné que le vice-président, section de l'administration, sera sans doute appelé à traiter du budget des dépenses et des détails de l'administration.

Ce qu'il importe surtout de retenir au sujet du Conseil national de recherches, c'est qu'il s'agit d'un organisme qui n'est pas un ministère de l'État, mais plutôt une société privée constituée sous l'empire de la loi sur les compagnies et qui, à peu près comme une société de la Couronne, relève du Parlement.

Il existe un comité du conseil privé sur les recherches scientifiques et industrielles, présidé par le ministre du Commerce et qui comprend aussi les titulaires des ministères qui comptent des organismes importants de recherches, savoir, les ministres de l'Agriculture, des Pêcheries, des Mines et Relevés techniques, de la Défense nationale, de la Santé nationale et du Bien-être social, et du Nord canadien et des Ressources nationales.

A titre de président du Conseil national de recherches, je fais rapport au ministre du Commerce en sa qualité de président du comité du conseil privé.

L'organisme qui gouverne effectivement le Conseil national de recherches, sous l'autorité du ministre, est un conseil consultatif honoraire qui, à mon sens, joue un rôle essentiel dans l'activité du Conseil. Il comprend dix-sept membres nommés qui ne sont pas fonctionnaires, ainsi que le président et les deux vice-présidents (il reste un poste de vice-président non rempli) qui sont fonctionnaires.

Cet organisme est responsable de l'exécution des fonctions du Conseil national de recherches, le président étant, au fond, l'administrateur chargé de donner suite aux instructions de ce conseil consultatif.

Le conseil n'est pas seulement un conseil consultatif et plus qu'un conseil d'administration chargé d'établir, au besoin, certaines lignes de conduite. Le conseil participe effectivement aux affaires du Conseil de recherches.

Le conseil réunit actuellement un groupe de chercheurs scientifiques canadiens très éminents. Les fonctionnaires qui en font partie, à part moi-même, sont le vice-président, section des sciences, M. B.G. Ballard, O.B.E., B.Sc., F.I.R.E., F.A.I.E.E., et le vice-président, section de l'administration, M. E. R. Birchard, O.B.E., B.A.Sc., D.Sc. Les membres honoraires ou nommés sont le professeur A. N. Campbell, M.Sc., Ph. D., D.Sc., F.R.S.C., professeur de chimie à l'Université du Manitoba, Winnipeg (Man.).

M. Gordon G. Cushing, secrétaire-trésorier, du Congrès des métiers et du travail du Canada, 172, rue MacLaren, Ottawa. Je ne sais pas au juste quelles fonctions il y remplit depuis quelques jours.

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): Celles de vice-président du Congrès canadien du travail.